

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **Haneia**

· UFI: JY30-20FV-4003-ASWR

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**· **Secteur d'utilisation** Utilisation par utilisateurs professionnels· **Emploi de la substance / de la préparation** Engrais· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**Leu+Gygax AG
Baslerstrasse 42
CH-4666 Oftringen· **Service chargé des renseignements:**Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant· **Pictogrammes de danger** néant· **Mention d'avertissement** néant· **Mentions de danger** néant· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre collecteur pour déchets spéciaux.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: *Haneia*

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:*SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.***· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable**· vPvB:** Non applicable**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Préparations****· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:** néant**· Composants sans danger:**

CAS: 7487-88-9

sulfate de magnésium

10-20%

EINECS: 231-298-2

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:***En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).***· Après inhalation:***Apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires: respiration artificielle. Consulter un médecin.***· Après contact avec la peau:***Laver la peau avec de l'eau savonneuse.**En cas de lésions cutanées (brûlures, rougeurs, éruptions, cloques), consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.**Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.***· Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.**En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtamologiste.**Présenter la fiche de données de sécurité au médecin.**Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.***· Après ingestion:***Consultez un médecin si une grande quantité est avalée.**Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente.*

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: *Haneia*

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir sections 2 et 11).
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Le produit n'est pas inflammable, il existe un faible risque d'incendie en raison des propriétés d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'incendie causé par une manipulation, un stockage ou une utilisation inappropriés, tout type d'extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, etc.).
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Aucune mesure particulière n'est requise si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques
- **Autres indications**
*éliminer toutes les sources d'ignition.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
*Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Isoler les fuites si aucun autre risque ne se présente.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: **Haneia**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées.
- **Conseils pour une manipulation sans danger**
*Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter les déversements et les fuites.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.
Se laver les mains et les parties exposées de la maison avant de manger, de boire ou de fumer.
Avant de pénétrer dans les zones des repas, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés.*
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Éviter toutes les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Laisser dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un environnement sec et bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Température de stockage optimale entre 0 °C et +25 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** *Sans autre indication, voir point 7.*
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: *Haneia*

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise à des concentrations élevées de vapeurs / brouillards / aérosols. (Filtre de type K ou FFP2)

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques CE III selon les normes EN420 et EN 374. (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation constituée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit par conséquent être vérifiée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Porter des lunettes en osier (selon EN166/3, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· Protection du corps:

Moyens de protection corporelle en fonction de l'activité, par ex. tablier, bottes de protection CE CAT I, combinaison de protection chimique CE CAT III, (selon EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN ISO 13688, EN 464 : 1994)



Chaussures de sécurité contre les risques chimiques CE CAT III EN ISO 20345 ; EN 13832-1

CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: **Haneia**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

101 °C

· Point d'ébullition:**· Inflammabilité**

Non applicable

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· Inférieure:**

Non déterminé

· Supérieure:

Non déterminé

· Point d'éclair

>60 °C

· Température d'auto-inflammation

n'a pas de point d'éclair

· Température de décomposition:

Température d'auto-inflammation : 421 °C

· La température d'inflammation minimum:

Non déterminé

· Solubilité**· l'eau:**

émulsifiable

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

· Pression de vapeur:

à 20 °C : 2334 Pa

à 50 °C : 12298.48 Pa (12.3 kPa)

· Densité et/ou densité relative**· Densité:**

Non déterminée

· Tension superficielle**· Densité de vapeur:**

Non déterminé

· 9.2 Autres informations**· Aspect:****· Forme:**

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**· Température d'inflammation:**

Non déterminé

· Plus petite énergie d'inflammation:**· Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: **Haneaia**

(suite de la page 6)

· **Classe d'explosivité de poussière:**· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

· **10.2 Stabilité chimique**· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: **Haneia**

(suite de la page 7)

· **Danger par aspiration***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien .**
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
*De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
voir vers le bas*
- **Code déchet:**
02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
*Les récipients usagés vides doivent être vidés de manière optimale et soigneusement nettoyés avant d'être remis à la déchèterie.
Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal,
à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: *Haneia*

(suite de la page 8)

- | | |
|--|----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| | Non applicable |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | |
| | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | |
| | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.09.2026

Révision: 14.09.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: *Haneia*

(suite de la page 9)

- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
- **Contact:**
- **Date de la version précédente:** 04.07.2023
- **Numéro de la version précédente:** 10
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOEC: No Observed Effect level Concentration
LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
EC₅₀: half maximal effective concentration